

Notice méthodologique : enquête relative à l'insertion professionnelle des diplômés de l'université

Les résultats présentés sont issus de la onzième enquête menée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et les universités publiques françaises de métropole et des DOM (à l'exception de Paris-Dauphine).

Cette enquête a été réalisée à partir de décembre 2020 auprès de plus de 100 000 jeunes ayant obtenu en 2018 un diplôme de master ou de licence professionnelle. La collecte a été effectuée par les universités dans le cadre d'une charte dont les dispositions visent à garantir la comparabilité des résultats entre les établissements. La coordination d'ensemble et l'exploitation de l'enquête sont prises en charge par le ministère.

Le **taux de réponse exploitable en master** sur l'ensemble des universités est de 73 % mais ce taux varie d'une université à l'autre (de 7 % à 96 %). Le **taux de réponse exploitable en licence professionnelle** sur l'ensemble des universités est de 71 % mais ce taux varie sensiblement d'une université à l'autre (de 25 % à 89 %). Un taux de réponse et ou des effectifs de répondants faibles influant sur la fiabilité des résultats, il a été décidé de ne pas diffuser les résultats des universités ayant des effectifs de répondants trop faibles (moins de 30) ou un taux de réponse inférieur à 30 % et de signaler par la mention « résultats fragiles » celles dont le taux de réponse est inférieur à 50 %.

Le **champ d'interrogation** porte sur les diplômés de nationalité française, issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme. Les diplômés vérifiant ces conditions et comptabilisés dans le calcul du taux d'insertion représentent respectivement 38 % des diplômés de master (hors master enseignement), 46 % des diplômés de master enseignement et 47 % des diplômés de licence professionnelle.

Les diplômés ont été interrogés 30 mois après leur sortie de l'université sur leur situation vis-à-vis de l'emploi à partir de deux dates de référence : décembre 2019 (18 mois) et décembre 2020 (30 mois). Les principaux indicateurs nationaux sont également déclinés pour **les femmes et les hommes** afin de mesurer le niveau d'inégalité de genre en matière d'insertion professionnelle dans le cadre du comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le **taux d'insertion** est défini comme le taux net d'emploi c'est-à-dire la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

L'**emploi stable** correspond à la part des diplômés en emploi sous contrat de CDI, CDI de chantier ou de mission, sous statut de la Fonction publique ou en qualité de profession libérale, travailleur indépendant, etc.

L'information collectée sur le salaire porte en priorité sur le salaire **net mensuel**, primes comprises. Les salaires affichés correspondent aux valeurs médianes sur les emplois à temps plein. A partir de ces valeurs, de manière conventionnelle, le salaire **brut annuel** est estimé sur la base d'un taux forfaitaire de passage du net au brut de 1,3 (donnée moyenne constatée sur les salaires du secteur privé) et rapportée sur 12 mois.

La distribution des salaires est appréhendée au travers des quartiles qui sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales. Le **premier quartile** est le salaire au-dessous duquel se situent 25 % des salaires, le deuxième quartile, appelé aussi **médiane**, est le salaire qui partage la distribution en deux parties égales (50 % au-dessous et 50 % au-dessus) et le **troisième quartile** est le salaire au-dessus duquel se situent 25 % des salaires.

Les données relatives à certains indicateurs géographiques (*taux de chômage régional, part des emplois situés en dehors de la région de l'établissement*) ont été mises à jour suite à la réforme territoriale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Source : MESRI-SIES, enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université 2018.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Définition des domaines disciplinaires et des disciplines de formation en licence professionnelle et master LMD :

Domaine	Discipline	Secteur disciplinaire fin	
Formations juridiques, économiques et de gestion	Droit	Sciences juridiques	
	Eco.	Sciences économiques	
	Gestion	Sciences de gestion	
	Autre DEG		Administration économique et sociale (AES)
			Pluri droit - sciences politiques
			Pluri sciences économiques et gestion
			Pluri droit - sciences économiques - AES
Lettres Langues Arts		Sciences politiques	
		Arts	
		Cultures et langues régionales	
		Français, langue étrangère	
		Langues et littératures anciennes	
		Langues et littératures étrangères	
		Langues et littératures françaises	
		Langues étrangères appliquées	
		Littérature générale et comparée	
		Pluri langues	
		Pluri lettres - langues - sc humaines	
		Pluri lettres - sciences du langage - arts	
		Sciences du langage - linguistique	
	Sciences humaines et sociales	Hist. géo.	Géographie
Histoire			
Psycho		Psychologie	
Info-com.		Sciences de l'information et la communication	
Autre SHS			Aménagement
			Archéologie, ethnologie, préhistoire
			Philosophie, épistémologie
			Pluri sciences humaines et sociales
			Sciences de l'éducation
			Sciences religieuses
			Sociologie, démographie
Sciences, Technologies et formations de la Santé		Sciences de la vie et de la terre	Pluri sc de la vie, de la sante, de la terre et de l'univers
			Sciences de la vie
	Sciences de l'univers		
	Sciences fondamentales	Chimie	
		Mathématiques	
		Mathématiques appliquées et sciences sociales (MASS)	
		Physique	
		Physique et chimie	
	Sciences de l'ingénieur	Electronique, génie électrique	
		Génie civil	
		Génie des procédés	
		Mécanique, génie mécanique	
		Sciences et technologie industrielles	
	Informatique	Informatique	
	Autre STS		Formation générale aux métiers de l'ingénieur
			Mathématique et informatique
			Médecine
			Odontologie
			Pharmacie
			Pluri sciences
	Pluri sciences fondamentales et applications		

STAPS

Définition des domaines disciplinaires et des disciplines de formation en DUT :

Domaine	Discipline	Secteur disciplinaire fin
Formations juridiques, économiques et de gestion	Droit	Carrières juridiques
	Gestion	Gestion des entreprises et des administrations (GEA)
		Gestion logistique et transport (GLT)
		Statistique et informatique décisionnelle (STID)
		Techniques de commercialisation (TC)
Autre DEG	Gestion administrative et commerciale (GAC)	
Sciences humaines et sociales	Info-com.	Information et communication
		Métiers du multimédia et de l'internet
	Autre SHS	Carrières sociales (CS)
Sciences, Technologies et formations de la Santé	Sciences de la vie et de la terre	Génie biologique (GB)
		Hygiène Sécurité Environnement (HSE)
	Sciences fondamentales	Chimie
		Mesures physiques (MP)
	Sciences de l'ingénieur	Génie chimique, génie des procédés (GCGP)
		Génie civil, construction durable (GC)
		Génie électrique et informatique industrielle (GEII)
		Génie industriel et maintenance (GIM)
		Génie mécanique et productique (GMP)
		Génie thermique et énergie (GTE)
		Packaging, emballage et conditionnement
		Qualité, logistique industrielle et organisation (QLIO)
	Sciences et génie des matériaux (SGM)	
	Informatique	Informatique
		Réseaux et télécommunications (R&T)